

**Avis adopté**

Séance plénière du 25 avril 2023

*Travail et santé-environnement : quels défis à relever face aux dérèglements climatiques ?*

**Déclaration du groupe des Entreprises**

Vous le savez : les entreprises et les branches professionnelles jouent un rôle majeur notamment pour faire face aux enjeux environnementaux. Elles ont la capacité de trouver des solutions par des démarches volontaires qu'il conviendrait de mieux valoriser.

Quelques prérequis nous semblent nécessaires pour plus d'efficacité : meilleure visibilité pour pouvoir réaliser des investissements, lisibilité des politiques publiques ; prise en compte des différentes échelles (internationale, européenne, nationale et locale), de la diversité des entreprises en fonction de leur taille, de leur secteur d'activité ; enfin prise en considération des relations avec l'ensemble des parties prenantes.

Oui, le dialogue social occupe une place essentielle dans l'anticipation, l'appropriation, l'acceptabilité et l'accélération de la transition écologique, comme en témoigne le très récent et futur ANI des partenaires sociaux sur ce sujet.

Le groupe Entreprises souhaiterait souligner que les outils juridiques existants offrent déjà un cadre qui permet d'organiser le dialogue social prenant en compte les enjeux environnementaux, selon des modalités adaptées à chaque entreprise et aux branches professionnelles. Il faut néanmoins continuer à travailler à leur appropriation et la mobilisation de chacun, sans en ajouter.

Le groupe Entreprises s'oppose ainsi aux préconisations 7 et 8. Il existe déjà une multitude d'obligations permettant de sanctionner pénalement les entreprises dans le code du travail. Il nous paraît étonnant d'en viser une en particulier pour conditionner des aides. De même, renforcer la formation sur ces sujets est une bonne chose mais pas d'augmenter des droits qui viennent d'être modifiés.

Enfin, il ne semble pas raisonnable d'imposer des règles uniformes s'agissant de la température et du risque canicule ; celui-ci n'est aucunement homogène sur le territoire. Il convient de laisser la main aux entreprises en fonction de leur évaluation des risques ou des branches les plus concernées (comme le réalise déjà le BTP), sans imposer le format des discussions ni imposer de négociation.

Néanmoins, sur les trois axes de préconisations de cet avis, le groupe Entreprises se félicite de l'approche globale et préventive dans la conception et la mise en œuvre des politiques de santé. Le projet d'avis présente à cet effet plusieurs pistes de réflexion intéressantes que nous pouvons partager: améliorer les connaissances par une meilleure gouvernance des données, intégrer la thématique santé-environnement chaque fois que cela est possible ; en bref, en faire une réelle stratégie et en permettre la mise en œuvre concrète.

**Au regard de ces propositions et avec les réserves émises, le groupe Entreprises vote favorablement cet avis.**